COMPTE RENDU SOMMAIRE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 3 OCTOBRE 2024

CONSEILLERS PRESENTS: Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – CHARLES – RAVOLET – RODRIGUES et SAUVAGNAT Mmes Albert et Pointe-Geoffroid

Monsieur GILOT a donné procuration à Monsieur RODRIGUES Monsieur MECHIN a donné procuration à Monsieur BARBILLAT

EXCUSEES: Mmes BOULLOY - SAQUET et SEVEN

ABSENTE: Mme PLANCHARD

Secrétaire de séance : Mr RODRIGUES

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT, Maire

Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

Extension de l'éclairage public : Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour des travaux d'extension de l'éclairage public « Rue du Lavoir » pour un montant total de 15 165,53 € HT. La participation financière de la commune à hauteur de 50 % s'élève donc à 7 582,77 € HT.

Modification des statuts de la Communauté de Communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois : Lors du Conseil Communautaire du 26 Septembre 2024, la Communauté de Communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois a validé la modification de la compétence « Action Sociale d'Intérêt Communautaire » en adoptant des compétences supplémentaires telles que la création et la gestion d'un Relais Petite Enfance, l'autorité organisatrice du jeune enfant... De plus, il a été proposé par la Préfecture de modifier les intitulés de deux compétences optionnelles (1.2 et 1.3). Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité, le transfert des compétences et la modification des statuts.

Révision des tarifs de location du Centre Socio-Culturel : Les nouveaux tarifs de location du Centre Socio-Culturel seront applicables à compter du 01.11.2024.

Remise gracieuse loyers – Boulangerie Caillot: Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir accorder une remise gracieuse totale couvrant la période d'occupation du 1^{er} Novembre 2024 au 31 Janvier 2025 pour un montant total de 2 250,00 € suite aux difficultés financières occasionnées par du renouvellement imprévu de matériel défectueux.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'accorder une remise gracieuse totale de 2 250,00 € des loyers des mois de Novembre, Décembre 2024 et Janvier 2025 soit un montant du loyer à 750,00 € mensuel.

Adhésion de la Commune de Raymond au SMAEP de la Région de Nérondes: Suite à la demande du S.M.A.E.P de Nérondes, le Conseil Municipal après délibération à l'unanimité, est favorable à l'adhésion de la Commune de Raymond au Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable de la Région de Nérondes.

Participation aux frais de scolarité: Monsieur le Maire explique avoir reçu une demande de dérogation scolaire l'été dernier pour un enfant scolarisé en classe ULIS à Sancoins.

Nous avons reçu une demande de la part de la commune de Sancoins pour délibérer sur la prise en charge des frais de scolarité des enfants scolarisés à l'école publique de Sancoins dont les tarifs sont les suivants :

- Maternelle : 1200 € par enfant

- Elémentaire : 600 € par enfant

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la participation de la commune aux frais de scolarité des enfants inscrits sur la Commune de Sancoins conformément aux tarifs indiqués ci-dessus.

Validation RPQS-AC (rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif) pour l'année 2023.

Subvention exceptionnelle « Comité Mademoiselle Cher – LMC Evènementiel »: Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'allouer une aide exceptionnelle d'un montant de 150,00 € au Comité Mademoiselle Cher pour leur participation à la Fête Communale des 6 et 7 Juillet 2024.

Vente de matériel communal : Le Conseil Municipal émet un avis favorable, à l'unanimité, à la mise en vente du tracteur CASE immatriculé GZ-222-JA pour un montant de 22 800,00 €. Cette délibération rectifie celle n° 30/2024 de même objet du 27/05/2024.

Informations diverses:

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux du Canal de Berry ont débutés cet été.

Monsieur le Maire indique que le chantier des maisons domotiques suit son cours et qu'à l'heure actuelle les délais sont respectés.

Monsieur le Maire avertit les élus que les travaux d'enfouissements des réseaux devraient débuter plutôt en début d'année 2025. Il rappelle qu'une demande de subvention complémentaire a été effectuée auprès de la Région, nous sommes dans l'attente d'un retour.

De plus, Monsieur le Maire réfléchit à la possibilité d'intégrer à cet enfouissement des points intelligents (détecteurs de mouvements) qui seraient installées aux abords du Centre Socio-Culturel.

Un audit énergétique sur nos bâtiments communaux a été réalisée. Il a révélé que la puissance des compteurs électriques n'est plus adaptée aux besoins des bâtiments. Cet audit a également permis de discuter sur la possibilité d'installer des panneaux solaires, pour notre propre autoconsommation, sur la toiture du Centre Socio-Culturel et des ateliers communaux. Toutefois afin de pouvoir étudier la faisabilité du projet, une étude doit être mené sur la structure des bâtiments.

Le Conseil Municipal donne son accord à Monsieur le Maire pour lancer cette étude de faisabilité.

Monsieur le Maire a rencontré la nouvelle Inspectrice d'arrondissement le Mardi 24 Septembre 2024 après sa visite à l'école. Celui-ci a rappelé les positions de la Municipalité concernant les Regroupements Pédagogiques Intercommunaux.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons reçu deux demandes d'achats pour les deux broyeurs restants en notre possession. Monsieur le Maire va faire estimer ces matériels dans le cadre de la vente.

Monsieur le Maire interpelle les membres du Conseil Municipal sur le passage du Cabinet Médical Itinérant les Lundis 28 Octobre et 16 Décembre 2024 sur la Commune de Menetou-Couture. Des flyers et affiches sont mis à la disposition de la population.

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes, lors de son dernier Conseil Communautaire, a recruté un cabinet d'expertise pour trouver un médecin.

Fin de séance: 19 h 46